



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **9 juin 2011**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2010**
3. **Assermentations**
4. **Comptes 2010**
 - a. **Rapport de gestion de la municipalité**
 - b. **Présentation des comptes**
 - c. **Rapport de la commission de gestion**
5.
 - a. **Préavis n° 2011/01 « Demande de crédit de CHF 5 5'000.- et autorisation d'emprunter CHF 25'000.- pour travaux d'assainissement d'un tronçon de chemin communal »**
 - b. **Rapport de la commission**
6.
 - a. **Préavis n° 2011/02 « Demande de crédit de CHF 5 0'000.- et autorisation d'emprunter CHF 50'000.- pour travaux de réfection des routes par surfaçage »**
 - b. **Rapport de la commission**
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents. Il prie l'assemblée d'excuser OLIVIER HÄHNI, municipal, qui est absent pour des raisons professionnelles.

1. Appel

Loïc BARDET, secrétaire, procède à l'appel. Sur les 87 membres du Conseil général, 45 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2010

Décision : Le PV du 3 décembre 2010 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- ROSA MEYER
- ALAIN BETTEX

Le Président procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 89 membres.

4. Comptes 2010

DANIEL SCHORDERET, Syndic, présente le rapport de gestion de la municipalité pour 2010. Il souligne que, sur le plan financier, les impôts sur revenus, impôts fonciers, successions et mutations ont laissé de bons résultats. Ceci a permis de bons amortissements à hauteur de CHF 77'308,45. Enfin, il rappelle que les 6 préavis présentés par la municipalité en 2010 ont été acceptés.

ROGER STETTLER, boursier, présente les comptes 2010 dans le détail. Il en ressort un bénéfice annuel de CHF 1'036,32 pour un total des charges de CHF 2'097'874,08. Il précise que le budget prévoyait de son côté une perte de 84'320.-. Cette différence s'explique entre autre par les bonnes nouvelles déjà soulignées par le Syndic au niveau des impôts.

STEPHANIE LANFRANCHI, présidente de la Commission de gestion, remercie la municipalité et le boursier pour leur travail et appelle le Conseil à leur donner décharge pour leur gestion ainsi qu'à accepter les comptes 2010.

ERIKA HENRIOD NICOD demande ce qui est sous-entendu au point 380.09 « attribution à fonds de réserve réseau d'eau ». ROGER STETTLER rappelle que le service des eaux ne peut pas faire de bénéfice. L'excédent de produits est donc mis en réserve. Il s'agit du poste 2810.02 « Fonds de réserve pour réseau d'eau ».

Décisions : Les comptes 2010 ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

5. Préavis n° 2011/01 « Demande de crédit de CHF 55'000.- et autorisation d'emprunter CHF 25'000.- pour travaux d'assainissement d'un tronçon de chemin communal »

PHILIPPE THONNEY, Municipal des routes, explique que le « Chemin des pierres » est depuis de nombreuses années en mauvais état. Il rencontre régulièrement des problèmes de ravinement, avec de la terre et des cailloux aboutissant sur la Route du village. Or, la mise à l'enquête par REMY PERRET de la transformation d'un bâtiment se trouvant en bordure de ce chemin a décidé la municipalité à entreprendre son assainissement. Les coûts seraient estimés à CHF 75'000.- dont 20'000.- à la charge de REMY PERRET.

JEAN-DANIEL CAVIN, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, confirme l'état critique du chemin et rapporte le fait que le collecteur d'eau clair est à moitié à ciel ouvert à cause des travaux en cours. La Commission considère le chemin envisagé comme trop luxueux alors que l'utilisation sera soit agricole soit au bénéfice d'un immeuble privé. Elle propose donc au Conseil de refuser le préavis n° 20 11/01 et qu'une nouvelle étude soit faite afin de permettre une réalisation à un coût inférieur.

JACQUES CHAPPUIS, qui utilise ce chemin à des fins agricoles, se demande si un chemin en dur est réellement nécessaire puisque les places de parcs seront au bord de la Route du village. PHILIPPE THONNEY répond que la pente ne permet pas un chemin en gravier et qu'il y aura deux garages du côté du Chemin des pierres. Il ne considère pas le projet comme luxueux puisqu'il répond aux normes minimales, sans plus. Enfin, il rappelle que REMY PERRET s'est engagé à payer CHF 20'000.- alors que le chemin est en propriété communale. Il n'avait donc aucune obligation à le faire.

PATRICIA DUMAS se demande si des travaux à CHF 75'000.- se justifient quand on sait que l'utilisation restera très faible à l'avenir. MICHEL BURNAND abonde dans le même sens en ajoutant que REMY PERRET a rendu les travaux nécessaires à cause de son chantier. Les CHF 20'000.- ne doivent donc pas être considérés comme un cadeau. PHILIPPE THONNEY considère que, du moment que des travaux sont faits, autant faire directement juste afin d'éviter des réparations dans quelques années déjà. Par ailleurs, il rappelle que, ces

dernières années, plusieurs chemins communaux ont été refaits sans que les privés ne sortent le moindre sou.

Il rajoute que le Conseil à deux choix ce soir : soit c'est oui et le cas est réglé, soit c'est non et les problèmes de ravinements continueront pour le voisinage. FRANCOIS NICOD se demande si le Conseil a vraiment le choix car, du moment que le chemin se trouve en zone constructible et que le chemin est communal, des travaux doivent être entrepris. JEAN MAURICE HENZER abonde dans le même sens en ce qui concerne le fond. Du moment que la commune est propriétaire, elle doit prendre ses responsabilités.

Décision : Le préavis 2011/01 est accepté à la majorité par 20 voix contre 15 et 10 abstentions.

6. Préavis n° 2011/02 « Demande de crédit de CHF 50'000.- et autorisation d'emprunter CHF 50'000.- pour travaux de réfection des routes par surfaçage »

PHILIPPE THONNEY présente les différents travaux de réfection de routes prévus en 2011. Il s'agit entre autre de la pose d'environ 20 m² d'enrobé bitumeux au Chemin Champs de l'Epine, au gravillonnage de plusieurs chemins ainsi que l'essai de la pose de 600 m² d'enrobé coulé à froid (ECF). MARIANNE THONNEY, rapporteuse de la Commission ad hoc, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/02.

PIERRE-ALAIN DUMAS s'intéresse à savoir s'il y a déjà eu des retours d'essais d'ECF et se demande s'il vaut vraiment la peine de faire venir une machine pour uniquement 20 m² d'enrobé bitumeux. PHILIPPE THONNEY répond qu'un tel procédé a été utilisé dans la région sur la route Essertes – Châtillens. Par ailleurs, il rappelle que la machine ne va pas venir uniquement pour les 20 m² du Chemin Champs de l'Epine mais que des travaux sont prévus dans d'autres communes du Jorat.

FRANÇOIS NICOD considère que la pose d'un bourrelet bitumeux au Chemin Bois des Chênes va poser des problèmes pour le passage des camions remorques. Il faudrait plutôt élargir la route. PHILIPPE THONNEY rappelle que la commune n'est pas propriétaire du champ adjacent et ne peut donc pas le bétonner.

Décision : Le préavis 2011/02 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

7. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY rapporte que la réforme de la protection civile avance mais qu'il y a peu d'informations pour le moment. Ce qui est sûr est qu'il y aura des regroupements et que la structure risque de coûter plus chère à l'avenir. La facture des transports publics devrait également augmenter alors que la desserte du village ne sera pas améliorée.

WILLY HENZER est d'avis qu'il faudrait refuser de payer plus tant que la desserte n'est pas améliorée. ROGER NAEGELE se souvient qu'il y a une vingtaine d'année, la facture de Vulliens avait été réduite à cause de l'éloignement entre le centre du village et la halte. GILBERT THONNEY rappelle que ce type de décision dépend du canton et qu'il est donc difficile de refuser cette augmentation. Par ailleurs, la facture actuelle tient déjà compte de l'éloignement de la halte.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD rapporte que la pluie des derniers jours n'a pas encore permis de régler les déficits d'eau. Concernant la chapelle, il annonce que les travaux de réfection consécutifs à la grêle de 2009 sont dorénavant terminés. MICHEL BURNAND demande si d'autres travaux sont prévus à la chapelle, notamment l'éclairage intérieur. YVAN CHERPILLOD répond que le plus urgent a été fait. Pour le reste, tout est possible mais aucun calendrier n'est prévu pour le moment.

PHILIPPE THONNEY

PHILIPPE THONNEY rapporte que le martelage de 900 m³ de bois a eu lieu au mois de mai. Par ailleurs, les travaux acceptés lors du Conseil du 3 décembre 2010 concernant la Route du village ont dû être entrepris dans l'urgence. En effet, le mur de soutènement était vraiment en mauvais état. Au final, ces travaux vont s'avérer moins chers que prévus dans le préavis 2010/06.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande à quoi en est la création de places de parc à la halte. GILBERT THONNEY répond que, la halte étant située sur Carrouge, le dossier est bloqué par le recours entrepris contre la modification du plan directeur de Carrouge. Mais, comme ce recours ne concerne pas la zone de la halte, il est sûr que ces places de parc seront créées.

SANDRA HÄHNI trouve l'arboretum vraiment très réussi et se demande s'il ne faudrait pas faire un peu de publicité le concernant. CHRISTOPHE CHAPPUIS propose qu'un petit article sur le sujet soit rédigé. Loïc BARDET intégrera ce point à l'article concernant la présente séance.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET annonce qu'une séance d'information sur la sécurité aura lieu le 28 juin au Café des Trois-Suisses à Vucherens. Il souhaite également un prompt rétablissement à JEAN PHILIPPE CHAPPUIS, employé communal, et en profite pour annoncer l'engagement d'un second employé en collaboration avec la commune de Vucherens. Il s'agit de SYLVAIN VUAGNAUX qui sera rattaché à Vucherens et dont les heures seront refacturées à Vulliens à hauteur d'environ 40 %.

Par ailleurs, les dicastères ont été répartis entre les municipaux pour la législature 2011 – 2016. Les principales nouveautés sont qu'OLIVIER HÄHNI sera Vice-syndic et qu'YVAN CHERPILLOD échangera la gestion des forêts contre celle de la chapelle. Enfin, STEPHANE THONNEY reprendra le dicastère de PHILIPPE THONNEY à l'exception des forêts.

8. Divers et propositions individuelles

ROGER STETTLER fait un bref compte-rendu du concours cantonal des pompiers qui s'est déroulé début mai à Morges. Les pompiers de Vulliens ont dû participer au concours combiné car ils étaient seuls inscrits à l'extinction et, pour une première, ils n'ont pas démerité. Il rappelle en outre que le concours 2012 se déroulera entre Vulliens, Vucherens et Carrouge à la fin du mois d'avril.

ALAIN BETTEX demande si des projets de fusion sont à l'étude. DANIEL SCHORDERET répond qu'il y a eu plusieurs discussions dans la région mais que la commune de Vulliens n'est pas concernée pour le moment. Cependant, si une demande formelle vient du Conseil, la municipalité étudiera la chose. CHRISTOPHE CHAPPUIS précise qu'il existe la possibilité de la motion ou du postulat. ROGER STETTLER rappelle que ce point a déjà été discuté il y a moins de deux ans et que l'accueil du Conseil avait été très froid.

Au nom de la municipalité, DANIEL SCHORDERET remercie NICOLE MATTI et JEAN PHILIPPE CHAPPUIS, respectivement secrétaire municipale et employé communal, qui en sont tous les deux à 20 ans d'activités. Ses remerciements vont également à PHILIPPE THONNEY, Vice-syndic et quittant la municipalité après 13 ans d'activités. Ce dernier rapporte qu'il a eu beaucoup de plaisir durant toutes ces années, remercie ses futurs anciens collègues et souhaite tout de bon à la nouvelle équipe.

CHRISTOPHE CHAPPUIS salue également l'engagement de PHILIPPE THONNEY durant toutes ces années. Il remercie la jeunesse pour la tenue de la buvette et clôt la séance à 22h30.